



Compte-rendu du CDEN du 16 octobre 2025

Approbation du PV du CDEN du 10 juillet 2024.

Le DASEN excuse la préfète et la SGA de la préfecture de leur absence.

Lectures des déclarations liminaires : FSU, UNSA, CFDT, FO, FCPE.

Le DASEN répond à quelques points

- Pour les situations d'enfants à la rue : faire remonter
- Inscription des MNA en collège ou lycée : pas de connaissance de cas en attente
- PsyEN EDA : 15 postes vacants (13 recrutés, 2 recrutements en cours).
- Le nombre d'AED au niveau académique n'a pas diminué. La répartition se fait établissement par établissement. Plan tranquillité 4 brigades en Isère (4 CPE et 8 AED). Pour assurer du remplacement de courte durée ou intervenir si problématiques particulières.
- UNSS : en 2024, baisse des IMP. Annoncée après la rentrée. La rectrice avait demandé de compenser la baisse. Le DASEN n'a pas pu récupérer les 4,5 IMP de baisse. Les autres départements de l'académie ont compensé. Mais cette baisse s'applique pleinement à la rentrée 2025. En Isère, coordo de territoire et des coordos d'activité. Objectif de préserver des coordos de district pour que les rencontres aient lieu.
- ASH : en 10 ans multiplication par 3 du nombre d'AESH. Les PAS sont des moyens supplémentaires. 2 professionnels à temps complet en plus par PAS. Les PAS devraient améliorer la rapidité de prise en charge des élèves notifiés. Actuellement, le nombre de postes d'AESH non pourvus se situe entre 20 et 100. 200 recrutements pendant l'été.
- ESS : 2 enseignants référents en plus cette année. Cela devrait améliorer la situation. Baisse du nombre d'élèves par enseignants référents.
- EVAR (1^{er} degré) / EVARS (second degré) : pas de remontées de terrain sur des difficultés (remise en cause). Formations mises en place pour les personnelles. Des conventionnements sont en cours pour les que les associations puissent intervenir dans le second degré. Dans le premier degré, ces interventions extérieures doivent rester exceptionnelles. En 1^{er} degré 3h de formation pour les directeurs sur le temps de service (plan de formation). Les ressources internes peuvent être mobilisées (infirmières et médecins scolaires).

Bilan de rentrée 1^{er} degré

- Baisse démographique de 2809 élèves (prévision – 1500). Erreur de prévision. Pour 2026 prévision de 2 à 3000 élèves. La prévision est faite à 3 ans. Baisse continue qui s'accélère. Mais la population en 38 se stabilise.
- En parallèle : 16 ETP en moins.
- Le E/C a diminué 24,22 en 2018 à 21,79 en 2025
- Repères à 25/ classe en moyenne pour les ouvertures / fermetures.
- En ULIS, pas d'adéquation une centaine d'élèves sans place et une centaine de places libres.

Bilan de rentrée des collèges :

- - 947 élèves (300 de plus que prévus)
- La baisse va se poursuivre
- ULIS : 3 ouvertures. Quelques places vacantes mais beaucoup d'élèves en attente.
- SEGPA : objectif de mieux remplir les SEGPA. Bon maillage territorial. Le nombre d'élèves augmente.
- E/D : 25,46 en 2025 contre 25,71 en 2024
- Baisse de la dotation -27 ETP
- Classe à horaires aménagés math sciences (4^{ème} et 3^{ème}) : Aubrac, Fantin Latour, Aragon, Chamandier, Grésivaudan, Clos Jouvin, Chirens. Condition : Mixité, fil rouge, intervenants extérieurs.

Horaires des écoles

- Changement d'horaires dans 2 communes

IRL

- Montant doit être voté même si plus d'enseignants concernés : 2646,40 euros

Point concernant le conseil départemental :

- Régularisation foncière au collège de Chatte.

Questions diverses :

- Orientation des élèves en voie pro : combien d'élèves restent sans affectation après le tour de consolidation ? Il n'y en a pas. Tous les élèves de moins de 16 ans
- 136 élèves en tour de consolidation pour 112 place / 60 ont obtenu une place (les autres sont en redoublement, MLDS, ...)
- DNB pro : tous les élèves de 3^{ème} ont vocation à passer le DNB pro. Incitation des équipes à le faire. Monsieur Mathey va rencontrer les DACS.

- RESPIRE : remerciement avec la mairie de Grenoble pour que les salles soient prêtes à la rentrée des vacances d'automne. Accueil d'enfants d'âge maternelle par une équipe formées = 1 enseignant (titulaire d'1 CAPPEI ou motivé) / 1 personnel mairie par dispositif (profil educ spé). 2 dispositifs sur Grenoble. Aménagement des espaces d'accueil (architecte spécialisé).
- Prime REP pour les AESH : on remonte à 2015. Les régularisations seront faites. Problématique de la reconstitution de carrière.